

Service Risques Énergie, Déchets

Pôle Risques Naturels

Unité Plan de Prévention des Risques Naturels

Réf: DEAL/RED/RN/PPRN/2024/077

CAB/XL/JR/D.140bis. 2024

Le préfet de la région de la
Guadeloupe

À

Destinataires in fine

Basse-Terre, le **17 JUIL. 2024**

À la suite des travaux concertés portant sur les cartographies des aléas et la détermination des zones à enjeux, menés au cours des différentes réunions et ateliers, la phase 3 de la révision portant sur la présentation du Plan de Zonage Réglementaire (PZR) et du Règlement va être lancée.

À cet effet, la DEAL a le plaisir de vous convier à une réunion plénière

le 24 septembre 2024, à 9h30 dans les locaux de la DEAL, Dothémare Salle Corossol

Ce premier rendez-vous sera l'occasion de vous présenter le résultat du croisement des aléas et des enjeux ainsi que la symbologie retenue pour le zonage. Les grands principes du Règlement y seront également abordés.

Dans un second temps, des réunions de travail par commune seront organisées pour présenter plus spécifiquement les résultats du PZR à l'échelle communale, et échanger sur les prescriptions réglementaires des créations nouvelles et des bâtis existants.

Les premières réunions se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Pointe-à-Pitre, **26 septembre** – 10 h ;
- Les Abymes, **1^{er} octobre** – 10 h ;
- Le Gosier, **3 octobre** – 10 h ;
- Baie-Mahault, **8 octobre** – 10 h ;
- Morne-à-l'Eau, **10 octobre** – 10 h ;
- Le Moule, **15 octobre** – 10 h ;
- Sainte-Anne, **17 octobre** – 10 h.

Je vous invite à confirmer votre participation par mail à l'adresse suivante : pprn971@developpement-durable.gouv.fr, avant le 20 septembre.

Concernant les échéances suivantes, il est envisagé de soumettre le projet de PPRN au conseil municipal de chaque commune au premier semestre 2025, avant le lancement des réunions publiques par quartiers, pour un passage en enquête publique au milieu de l'année 2025.

Les services de la DEAL se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement


Xavier LEFORT
Préfet de la Guadeloupe

Destinataires

Collectivités

- M. le maire de la commune de Les Abymes
- M. le maire de la commune de Baie-Mahault
- M. le maire de la commune de Pointe-à-Pitre
- M. le président de Cap Excellence
- M. le maire de la commune de Le Gosier
- M. le maire de la commune de Sainte-Anne
- M. le président de la communauté d'agglomération de la Riviera du Levant
- M. le maire de la commune de Morne-à-l'Eau
- Mme le maire de la commune de Le Moule
- M. Le président de la communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre
-

Personnes Publiques Associées

- M. le président du Conseil Régional
- M. le président du Conseil Départemental
- M. le président de l'Association des Maires de Guadeloupe
- M. le directeur de la Direction de l'Agriculture et de l'Alimentation et de Forêt
- M. le directeur de la Direction de l'Office National des Forêts
- M. le directeur de la Chambre de l'Agriculture
- M. le directeur de la Direction des Affaires Culturelles
- M. le directeur du Conseil de l'Architecture et de l'Urbanisme de l'État
- M. le délégué territorial de l'Office français de la biodiversité
- M. le directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours
- M. le directeur de l'Agence des 50 pas
- M. le président de la Chambre départementale des Notaires
- M. le président Conseil régional de l'Ordre des Architectes de la Guadeloupe
- Mme la directrice de l'Association départementale d'information sur le logement
- M. le coordinateur risque naturels représentant de la profession de l'assurance en Guadeloupe désigné par la Fédération française de l'assurance
- M. le vice-président de l'Agence Française du génie Parasismique de Guadeloupe
- Mme la directrice de l'Établissement Public Foncier de Guadeloupe
- M. le directeur du Conservatoire du Littoral de Guadeloupe

Copie à : DEAL/chefs de service ; DEAL/chefs de missions